Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le - 5 NOV. 2026
ID : 062-216203497-20261102-2026032D-DE

République Française
Département du Pas-de-Calais

Commune de Fouquereuil

n° 2026 032(1/2)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 02 Novembre 2026 – n° 4

Par suite d'une convocation en date du 28 octobre 2026, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le Lundi 02 Novembre 2026 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Mr Fabrice PEREIRA, Maire
Etaient présents : Mr Fabrice PEREIRA, Mme Séverine VERPRAET, Mr Guy BILLET Mme Isabelle LEFEBVRE-HEROT, Mr CLARYSSE Francis, Mme Anne-Sylvie FLAMENT, Mr Jean-Paul LIAGRE, Mme Micheline NAUDIN-CARON, Mr Gérard GUILBERT, Mme Dany BILLET, Mr Christophe GODET, Mme MALINGUE Caroline, Mr Michael DELEYE, Mr Erwyn CARON, Mme Laetitia BRASME et Mr Alexandre BOULINGUIEZ
Absents excusés ayant donné procuration : Mme Gladys TIRACHE à Mr Erwyn CARON, Mme KREPULEC Patricia à Mme Séverine VERPRAET
Absents excusés : Mr Chamrong CHEAM
Absents : ----------
En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,
Le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal a été approuvé
Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.
Mme Séverine VERPRAET a ainsi été élue secrétaire de séance.

Objet : SIVOM Adhésion commune d'ANNEZIN

Membres en exercice : 19 Présents : 16 Exprimés 18
Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-18 du CGCT,

Vu les statuts du SIVOM de la Communauté du Béthunois, tels que modifiés et approuvés par arrêté préfectoral du 18 octobre 2021

Vu la délibération du Conseil Municipal d'ANNEZIN, en date du 12 octobre 2026, par laquelle la commune a décidé d'adhérer au SIVOM de la Communauté du Béthunois à effet du 1er janvier 2027, ou au plus tard à la date de l'arrêté préfectoral, et de lui transférer la compétence suivante :

- **Sécurité Publique :**
 - Organisation et gestion de la mise à disposition d'agents de police municipale, et des matériels et moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions, dans les conditions définies à l'annexe n°1 des statuts

Vu l'étude d'impact ci-annexée, établie en application de l'article L5211-39-2 du CGCT,

Vu la délibération DCS_2026_061 du Comité Syndical du SIVOM de la Communauté du Béthunois, en date du 14 octobre 2026 acceptant, à l'unanimité, ladite adhésion à effet du 1er janvier 2027, ou au plus tard à la date d'effet de l'arrêté préfectoral, ainsi que le transfert des compétences précitées,

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le - 5 NOV. 2026
ID : 062-216203497-20261102-2026032D-DE

n° 2026 032 (2/2)

Considérant qu'en application de l'article L.5211-18 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune membre doit se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune dans les conditions de majorité requises,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la commune d'ANNEZIN au SIVOM de la Communauté du Béthunois.

Le Conseil Municipal, considérant l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité des présents :

- **d'approuver** l'adhésion de la commune d'Annezin au SIVOM de la Communauté du Béthunois.

Fait à FOUQUEREUIL les jour, mois et an que dessus
Le Maire,

MAIRIE DE FOUQUEREUIL (P-de-C)

Fabrice PEREIRA